



Dossier décentralisation – Réforme de l’Etat  
MG le 4 06 14

### **Fiche n°1 : un rappel des points forts sur 2014**

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles constitue le 1<sup>er</sup> volet de l’acte III de la décentralisation lancé en octobre 2012 par les Etats généraux de la démocratie territoriale. Cette loi fait suite aux trois projets de loi transmis par le Gouvernement au Sénat le 10 avril 2013.

Deux autres volets devaient donc suivre:

- Le projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l’emploi et de promotion de l’égalité des territoires ;
- Le projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale.

Le 18 février, Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation, de la réforme de l’Etat et de la fonction publique, annonce qu’un futur projet de loi engloberait les deux projets de loi restant. Ce projet de loi clarifiant l’organisation territoriale de la République a été présenté aux organisations syndicales de la Fonction publique le 23 avril.

Dans le même temps, le président de la République et le Premier ministre multiplient les déclarations comme si le processus n’était pas engagé depuis plus de deux ans ou, à tout le moins, depuis les Etats généraux de la démocratie territoriale.

**Vœux aux Français du président de la République** – *« D’abord, je veux réduire la dépense publique. Nous devons faire des économies partout où elles sont possibles. Et j’ai la certitude que nous pouvons faire mieux en dépensant moins.*

*Cela vaut pour l’Etat, qui doit se concentrer sur ses missions essentielles, mais aussi pour les collectivités locales, qui doivent voir leurs compétences clarifiées...*

*Les élections municipales pour désigner les élus qui seront les partenaires de l’Etat pour mettre en mouvement notre pays, mais dans un cadre qui doit être précisé. Une nouvelle loi de décentralisation accordera plus de responsabilités aux élus, et elle simplifiera l’organisation territoriale de notre pays, qui est devenue illisible et coûteuse ».*

**Conférence de presse du président de la République le 14 janvier 2014** consacré au pacte de responsabilité et à la réduction de la dépense publique. « *Entre 2015 et 2017, nous devons dégager au moins 50 milliards de plus...je propose de mener des réformes structurelles, de redéfinir les principales missions de l'Etat...Toutes les dépenses, toutes les politiques, toutes les structures seront concernées. L'Etat, c'est son rôle, montrera l'exemple. Mais il ne peut être le seul dans ce processus puisqu'il ne représente qu'un peu plus d'un tiers de la dépense publique. Le reste étant à la charge des collectivités locales et de ce qu'on appelle la protection sociale. Alors, c'est notre organisation territoriale qui devra être revue. Déjà en 2013, une loi a créé 13 grandes métropoles – c'est un grand progrès...Voilà la première étape qui a été franchie.*

*Nous devons en franchir une autre cette année, en 2014, et en terminer avec les enchevêtrements, les doublons et les confusions. Les régions se verront confier, dans une prochaine loi de décentralisation, de nouvelles responsabilités et seront même dotées d'un pouvoir réglementaire local d'adaptation, pour donner plus de liberté aux élus pour travailler. Une clarification stricte des compétences entre collectivités sera introduite. Les collectivités seront également incitées et invitées à se rapprocher. Les régions, d'abord, dont le nombre peut aussi évoluer... Ensuite, les départements, ceux qui sont situés dans les grandes aires métropolitaines devront définir leur avenir. C'est ce qui s'est fait, notamment dans le Rhône avec Lyon...Pour les accompagner, il y aura des incitations puissantes qui seront introduites. Les dotations de l'Etat varieront selon les regroupements qui seront faits ».*

**Vœux du président de la République aux Corrèziens le 18 janvier 2014** entièrement consacrés aux collectivités territoriales. « *Mais je suis venu aussi vous dire ce que je pense de l'avenir et de l'organisation de nos territoires. Elle n'est plus capable de répondre au défi de l'heure...L'organisation administrative est devenue trop compliquée, trop lourde, trop couteuse. C'est le fameux millefeuille administratif...C'est pourquoi, j'ai demandé au Gouvernement de préparer une prochaine loi de décentralisation et de travailler dans 3 directions. La première, c'est de clarifier les compétences entre les collectivités, que l'on sache précisément qui fait quoi, qui paie quoi et qui décide quoi.*

*D'abord les régions. Je pense qu'elles doivent être plus fortes qu'aujourd'hui, parce que c'est un échelon majeur de cohésion. De nouvelles compétences leur seront transférées par l'Etat...Je veux même aller plus loin : un pouvoir réglementaire leur sera confié pour permettre d'adapter une règle nationale aux spécificités des territoires.*

*Reste la question du nombre de régions.*

*Il appartient donc aux responsables politiques de débattre et de dessiner ensemble la carte administrative, la carte territoriale de la France du 21<sup>ème</sup> siècle.*

*Il y a ensuite les départements...Et je ne suis donc pas favorable à leur suppression pure et simple comme certains le réclament...La future loi de décentralisation facilitera donc toutes les expérimentations, simplifiera les procédures et encouragera les regroupements.*

*Enfin, il y a les intercommunalités...Si l'on veut préserver la commune, il faut s'engager plus encore dans l'intégration, dans les regroupements de communes.*

*La nouvelle étape de la décentralisation est donc pour l'année 2014.*

*La seconde, faire des économies.*

*La troisième, l'égalité des territoires, c'est l'accès aux services publics...je suis favorable à un réseau des maisons de services publics...c'est aussi les transports, les infrastructures (la fameuse écotaxe)...c'est l'accès à la santé...c'est l'accès aux nouvelles technologies (fracture numérique)...c'est le développement de l'agriculture...c'est enfin une juste répartition des aides publiques (la péréquation entre les territoires).*

**Déclaration de politique générale du Premier ministre le 8 avril 2014.** « *Notre indépendance financière passe aussi par des réformes de structures. La France est prête à ces réformes et notamment celle du « millefeuille territorial ». Je propose 4 changements majeurs... Je propose de réduire de moitié le nombre de régions dans l'hexagone (une nouvelle carte des régions sera établie pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017). Mon 2<sup>ème</sup> objectif, c'est l'intercommunalité (une nouvelle carte fondée sur les bassins de vie entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018). Mon 3<sup>ème</sup> objectif, c'est la clarification des compétences (suppression de la clause de compétence générale). Enfin, mon dernier objectif est d'engager le débat sur l'avenir des conseils départementaux. Je vous propose leur suppression à l'horizon 2021 ».* Le Premier ministre prend le soin d'ajouter « *Pour ce qui concerne l'Etat, sa présence sur l'ensemble du territoire est indispensable. Le maillage territorial des préfetures, des sous-préfetures, ne sera pas remis en cause, mais il faudra l'adapter progressivement à la nouvelle donne territoriale. C'est la garantie d'un égal accès de tous les citoyens aux services publics ».*

**Déclaration du Premier ministre le 16 avril 2014** sur le plan d'économie des dépenses publiques entre 2015 et 2017 (feuille de route fixée par le Président de la République). Dans ce plan d'économie de 50 milliards, 11 et non plus 10 pèseront sur les collectivités territoriales. « *Il y a de nombreuses actions à mener pour clarifier les compétences des collectivités et en renforcer l'efficacité... Plusieurs dispositions nouvelles permettront d'accompagner les collectivités dans cette démarche de maîtrise de leurs dépenses. Elles s'ajouteront à celles prévues dans le premier volet de loi de décentralisation qui incite aux mutualisations entre les communes et les intercommunalités. Le futur projet de loi de clarification des compétences des collectivités territoriales comportera des réformes profondes pour générer des économies. Je pense notamment à la suppression de la clause de compétence générale, à une meilleure sélection des projets financés, et à une rationalisation des syndicats intercommunaux ».*

**Allocution du président de la République à la suite des élections européennes le 26 mai 2014.** Le président de la République définit la feuille de route qu'il a fixée au gouvernement de Manuel Valls et précise : « *C'est la simplification, la modernisation et ce sera tout l'enjeu de la réforme de notre organisation territoriale, de grandes régions, avec une évolution de nos collectivités et ce sera présenté dès la semaine prochaine ».*

**La tribune du président de la République publiée dans la presse régionale du 3 juin 2014 :** « **Réformer les territoires pour réformer la France** ». Le président de la République affirme que « *Le temps est donc venu de simplifier et clarifier pour que chacun sache qui décide, qui finance et à partir de quelles ressources... La réforme que j'ai demandée au Premier ministre et au Gouvernement de mettre en œuvre... est majeure. Il s'agit de transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République ».* Au sujet de la commune, le président estime qu'elle est l'institution à laquelle chaque Français est le plus attaché et considère qu'elle doit demeurer « *une petite République dans la grande* ». Le président poursuit « *La spécificité de notre pays c'est de compter 36 700 communes ».*

Ce propos est surprenant car le nombre exorbitant de communes est souvent présenté comme un problème et l'intercommunalité doit devenir, certes dans le respect de l'identité communale, la structure de proximité et d'efficacité de l'action locale. En effet, selon le président « *Le processus d'intégration [des communes au sein d'intercommunalités] doit se poursuivre et s'amplifier. C'est le sens de la réforme proposée ».* Les intercommunalités devront regrouper au moins 20 000 habitants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, contre 5 000 aujourd'hui. L'intercommunalité devrait se voir reconnaître toute sa légitimité démocratique.

Le président de la République propose de ramener le nombre des régions de 22 à 14 afin de leur donner une taille européenne et de les rendre capables de bâtir des stratégies territoriales. Il présente une carte qui sera soumise au débat parlementaire. Le président annonce que « *ces grandes régions auront davantage de responsabilités. Elles seront [seules compétentes] pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi, pour intervenir en matière de transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports. Elles gèreront les lycées et collèges. Elles auront en charge l'aménagement et les grandes infrastructures* ». Pour remplir leur rôle, elles devraient disposer de moyens financiers propres et dynamiques mais aucune précision n'est apportée.

Dans ce nouveau contexte, le conseil général devra à terme disparaître du fait de la création de grandes régions et du renforcement des intercommunalités qui absorberont une large part de ses attributions. Certaines métropoles pourront reprendre les attributions des conseils généraux. Pour le président, l'objectif doit être une révision constitutionnelle prévoyant la suppression du conseil général en 2020.

Le président annonce le report des élections des conseils départementaux et des futures grandes régions à l'automne 2015 selon le mode de scrutin prévu par la loi du 17 mai 2013. Le président précise que le département en tant que cadre d'action publique restera une circonscription de référence essentielle pour l'Etat.

Le président conclut sur l'essentiel en affirmant que cette grande réforme s'inscrit dans la volonté de moderniser notre pays et de le rendre plus fort et de poursuivre « *Elle est tournée vers les citoyens car il s'agit de simplifier notre vie publique, de rendre plus efficace nos collectivités et de limiter le recours à l'impôt. Elle repose sur les valeurs qui doivent nous rassembler : le souci constant de la démocratie, de la solidarité et de l'efficacité* ».

**Communication du Premier ministre relative à la réforme territoriale au Conseil des ministres du 3 juin 2014.** Le Premier ministre annonce que la réforme sera fondée sur 3 axes principaux :

- Des régions plus puissantes et regroupées pour promouvoir le développement économique, l'emploi et la cohésion territoriale ;
- La montée en puissance des intercommunalités pour que l'armature territoriale repose à terme sur le couple intercommunalités/régions ;
- La redéfinition du rôle des conseils généraux dans la perspective de leur suppression.

Il précise qu'elle sera accompagnée d'une réforme de l'organisation de l'Etat dans les territoires, afin de renforcer sa présence.

La réforme territoriale sera mise en œuvre par deux projets de loi qui seront présentés en conseil des ministres le 18 juin prochain : un projet de loi sur la carte des régions et sur la date des élections régionales et départementales (novembre ou décembre 2015 au lieu de mars), un autre portant nouvelle organisation territoriale de la République qui accroîtra les compétences des régions, clarifiera les compétences des différents niveaux de collectivités, et renforcera les intercommunalités.

L'examen du premier projet de loi devrait commencer au Sénat en juillet pour une promulgation en novembre 2014.

MG le 9 juin